

Mme le Président: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a-t-il une déclaration à faire?

M. Anguish: J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: Je donne la parole au député de Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish)

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, je dois dire que, d'après le peu d'expérience que j'ai à titre de nouveau député, je trouve qu'il n'existe aucune différence entre le côté conservateur et le côté libéral à la Chambre du fait que le député de l'opposition pose exactement les mêmes questions que celles qu'on lui posait lorsqu'il était président du Conseil du Trésor.

Une voix: En plein dans le mille.

M. Beatty: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Anguish: Je voudrais dire également que je suis déçu de constater que le député qui essaie de questionner le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a reçu une copie du budget des dépenses...

Une voix: Votre intervention est antiréglementaire.

M. Anguish: ...alors que je n'ai pas eu de copie à lire pendant que le ministre faisait sa déclaration, ce qui m'aurait permis de lui poser des questions en toute connaissance de cause.

Les prévisions budgétaires dont nous avons été saisis aujourd'hui semblent montrer que le gouvernement entend aborder certaines choses d'une façon relativement nouvelle et d'autres de la façon dont il l'a toujours fait. Le prétendu budget d'hier soir et les prévisions budgétaires déposées aujourd'hui montrent bien...

M. Beatty: J'invoque le Règlement, madame le Président. Le député a demandé la parole en invoquant le Règlement. Il n'a pas encore exposé son rappel au Règlement et semble pour le moment faire une déclaration.

Mme le Président: Le député a demandé la parole pour intervenir dans le débat, et c'est pourquoi je la lui ai donnée. Comme le député de York-Peel n'avait pas de déclaration à faire mais voulait poser des questions, j'ai décidé de donner la parole au député de The Battlefords-Meadow Lake.

M. Beatty: Le compte rendu en témoignera autrement.

M. Anguish: Merci, madame le Président. Hier soir...

M. Stevens: J'invoque le Règlement, madame le Président. Pour plus de précision, j'espère que je serai autorisé à poursuivre mes questions après cette déclaration.

M. Knowles: Certainement.

Mme le Président: Oui. J'accorderai ensuite la parole au député pour qu'il puisse poser les questions qu'il désire.

M. Anguish: Il est agréable de savoir que les députés les plus anciens sont prêts à aider un député plus jeune ou moins expérimenté à exposer l'opinion de ses commettants et de l'ensemble des Canadiens.

Une voix: Règlement.

Budget principal des dépenses

M. Anguish: Comme je le disais tout à l'heure, le prétendu budget d'hier soir et les prévisions déposées aujourd'hui reflètent la nouvelle démarche des ministériels. L'exposé d'hier soir pourrait être baptisé le «Mac mini budget» et les prévisions d'aujourd'hui «prévisions provisoires». En fait, pour dire vrai, si les libéraux avaient fait leur travail, ils auraient eu le temps depuis le vote, en décembre, d'élaborer des politiques propres à réduire les taux d'intérêt et à diminuer les impôts ainsi que d'autres mesures destinées à stimuler l'économie.

Les prévisions déposées à la Chambre sont censées représenter, du moins je le pense, les intentions du gouvernement. Quelles sont-elles? Eh bien, nous constatons tout d'abord que les libéraux sont tout de suite retombés dans leur vieille habitude de ne vouloir rien prévoir. J'estime au contraire que nous avons absolument besoin d'une planification à long terme. Je crois que c'est là un moyen qui permettrait au gouvernement de fonctionner plus efficacement et de pouvoir rendre davantage de comptes aux Canadiens. Il nous faut un plan à long terme qui comprenne l'emploi rationnel des fonctionnaires afin de les rendre plus efficaces, et non pas une forte réduction des années-hommes tel qu'on le propose dans les prévisions, réduction de 5,840 années-hommes. Il y a certainement moyen d'employer ces personnes plus efficacement au sein même de la Fonction publique.

Que dire de la politique énergétique à laquelle il est fait allusion? Je conviens certes avec le ministre que nous avons besoin de disposer au plus tôt des prévisions pour mener les affaires de l'État, mais nous n'avons quand même pas à nous baser sur des prévisions qui comprennent des indemnités pour le pétrole calculées en fonction de la politique de fixation des prix du pétrole de l'ancien gouvernement, politique repoussée non seulement par l'actuel gouvernement mais par les Canadiens aux dernières élections. Les Canadiens ont alors indiqué qu'ils voulaient un prix fait au Canada, mais il semble qu'il faudra attendre pour cela que les Canadiens eux-mêmes le fassent.

Depuis quelque temps, certaines choses nous portent à croire que le gouvernement relèvera peut-être le prix de l'énergie plus qu'il nous l'a fait croire pendant la campagne électorale. Cela fait peut-être partie de sa stratégie de revenir sur une autre de ses promesses et de tromper les Canadiens en imposant subrepticement une augmentation accrue du prix de l'énergie.

Dans son rapport, le président du Conseil du Trésor aborde la question de l'assurance-chômage. Dans ce budget des dépenses et dans leurs déclarations à l'extérieur de la Chambre, les libéraux ont manifesté leur intention de mettre en œuvre le projet des conservateurs de faire payer par les cotisants le coût des programmes de main-d'œuvre et, qui plus est, du régime d'assurance-chômage. Je pense que le gouvernement devrait faire suffisamment preuve de responsabilité pour respecter la loi déjà adoptée stipulant que le gouvernement doit absorber ce coût dès que le taux de chômage atteint 4 p. 100. Ce sont les programmes du gouvernement qui sont responsables du chômage, et le gouvernement devrait donc en supporter partiellement les conséquences et aider à y remédier.